

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4679

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Gens du voyage - Gestion des aires d'accueil - Petits travaux d'investissement et de maintien du patrimoine communautaire - Individualisation d'autorisation de programme pour 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis le 1er janvier 2006, la Communauté urbaine est compétente en matière de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Depuis cette prise de compétence, 8 aires d'accueil sont désormais gérées par la Communauté urbaine, représentant 9 communes et 170 places. Sur la période 2008-début 2009, il est prévu l'ouverture de 10 nouvelles aires d'accueil, concernant 11 communes (Bron, Chassieu, Corbas, Ecully, Grigny, Lyon 9^e, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin-Villeurbanne) et 186 nouvelles places offertes, doublant ainsi la capacité d'accueil 2007 avec 356 places en gestion.

La gestion des aires d'accueil nécessite au quotidien de petits travaux de maintenance et d'amélioration des biens d'équipements transférés par les Communes ou des biens réalisés aujourd'hui par la Communauté urbaine, répondant à la politique de gestion des biens suivante :

- la conservation dynamique et continue du patrimoine afin de prévenir les dégradations ou les usures prématurées des biens,
- le renforcement si besoin de la sécurité d'utilisation des biens de l'aire pour les usagers,
- l'amélioration des biens et équipements des aires d'accueil pour mieux répondre aux besoins des usagers,
- la réalisation d'un jalonnement et une signalétique d'information sur les aires d'accueil.

Bilan provisoire du programme de maintenance 2007

Le bilan de l'action après six mois de mise en œuvre est le suivant :

- augmentation de la puissance électrique sur l'aire d'accueil de Vénissieux avec mise en œuvre de disjoncteurs extérieurs pour les 20 places : 20 296 € TTC,
 - remplacement de 20 chambranles et portes des WC et des douches sur l'aire d'accueil de Vénissieux : 27 154 € TTC,
 - réalisation d'un espace collectif multi-usages pour jeux de ballon ou de détente : 19 710 € TTC,
- soit une dépense totale de 67 160 € TTC.

Ces investissements ont permis :

- de réduire très fortement les interventions d'astreintes les faisant passer du nombre très important de plusieurs dizaines d'interventions par mois à quelques interventions mensuelles,
- d'améliorer la sécurité et le confort pour les usagers en installant des portes plus légères,
- d'augmenter les espaces collectifs sur l'aire et la qualité de l'équipement.

Le solde de l'autorisation de programme 2007 sera consacré à des améliorations sur les aires de Craponne, Saint Priest et Rillieux la Pape, en privilégiant la sécurité et la continuité du service.

Programme 2008

Pour 2008, l'autorisation de programme de 100 000 € serait consacrée aux mêmes types d'interventions :

- travaux électriques d'adaptation de puissance, d'installation de disjoncteurs extérieurs adéquats,
- amélioration de la sécurité électrique et suivi de l'évolution de ces normes,
- amélioration des systèmes de chauffage des blocs sanitaires et douches de certaines aires,
- travaux de plomberie permettant d'économiser l'eau ou d'apporter un meilleur confort ou permettant de mieux lutter contre le gel des canalisations,
- travaux d'assainissements visant à limiter les curages de canalisation,
- travaux en matière d'huissierie et de serrurerie des blocs sanitaires et techniques, pour augmenter la sécurité, la longévité, l'isolation et le confort d'utilisation,
- travaux de maçonnerie pour délimiter les espaces, réalisation de petits ouvrages (locaux poubelle), murets, etc.,
- travaux de clôture et d'espaces verts, pour effectuer des séparations et aménagement d'espaces verts afin d'améliorer l'insertion des aires dans leur environnement,
- petits travaux d'aménagement d'espaces extérieurs collectifs visant à améliorer le confort des résidents et des enfants sur l'aire d'accueil,
- travaux de signalétique et de jalonnement sur les aires ou à proximité des aires.

Cette enveloppe de 100 000 €, visant à répondre aux besoins rapides d'investissement sera utilisée par ordre de priorité décroissant, selon les axes suivants : la sécurité pour les personnes, l'amélioration de la continuité du service offert aux usagers, le maintien et la préservation de l'état du patrimoine communautaire, les travaux améliorant le confort de vie pour les usagers et l'environnement. Ces travaux sont mis en œuvre et suivis par la direction de la logistique et des bâtiments (DLB).

Un bilan des actions réalisées en 2008 sera produit lors de la présentation du programme 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme 2008 de travaux et maintenance des aires d'accueil en service.

2° - L'opération programme 2008 de maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme global habitat et politique de la ville, pour un montant de 100 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement, selon l'échéancier suivant : 70 000 € en 2008 et 30 000 € en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,